

Répartiteur de frais de chauffage ista

« Ne payez que ce que vous consommez »



La loi au service des économies d'énergie



En 2015, la loi sur la transition énergétique a étendu à l'ensemble des immeubles avec chauffage collectif l'obligation de répartir les frais de chauffage en fonction de la consommation individuelle de chacun.

Cette mesure devrait permettre à la France de contribuer activement à la limitation des émissions de gaz à effet de serre comme elle s'y est engagée lors de la COP 21.

Par ailleurs, elle permet aux résidents des logements concernés de réduire de 20% en moyenne leur consommation de chauffage, de gagner en pouvoir d'achat et de voir encouragés leurs efforts consentis pour la rénovation énergétique de leur immeuble.

La répartition des frais de chauffage

Les répartiteurs de frais de chauffage viennent d'être installés sur vos radiateurs. Vos charges de chauffage seront désormais calculées en fonction de votre consommation réelle.

Pourquoi répartir les charges de chauffage à l'aide de cet appareil ?

- Pour payer uniquement selon l'usage que vous faites de vos radiateurs.
- Pour réduire vos frais de chauffage qui représentent souvent plus de 30% des charges.
- Pour surveiller et maîtriser votre consommation.
- Pour éviter tout gaspillage.



Le répartiteur de frais de chauffage *doprino*[®] III radio

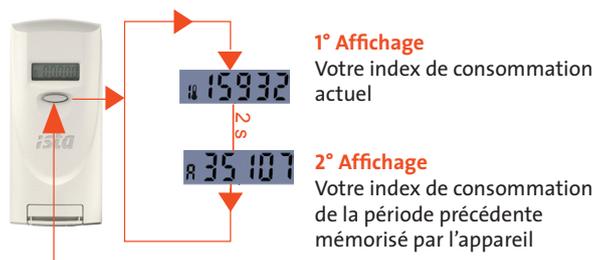
Le répartiteur de frais de chauffage permet de mesurer la consommation de chauffage de chaque logement en habitat collectif. Il faut équiper chaque radiateur d'un répartiteur.

Comment ça marche ?

Avec ses 2 sondes, il mesure en continu la température du radiateur ainsi que celle de la pièce. Il affiche un index représentatif de l'évolution de ces 2 températures dans le temps.

➔ Plus vous chauffez, plus le compteur enregistre de consommation.

À la fin de chaque année (ou période de calcul des charges), l'index est mémorisé et l'appareil est remis à zéro pour une nouvelle période de consommation.



Pour accéder aux informations, appuyez sur le bouton poussoir

Comment sont répartis les frais de chauffage ?

Les radiateurs n'ayant pas tous la même puissance, il faut en tenir compte pour le calcul de votre consommation. Pour cela, le type et la puissance de chaque radiateur de votre logement sont enregistrés lors de l'installation du répartiteur ista.

■ L'index relevé est converti en valeur de consommation =

l'index relevé **1** multiplié par la puissance du radiateur **2** multiplié par le coefficient de couplage radiateur/répartiteur **3**



Le coefficient de couplage est différent en fonction du type de chaque radiateur.

Cette valeur de consommation peut-être corrigée par un coefficient de situation de la pièce (pignon, rez de chaussée...) si cette option a été retenue par votre résidence.



Le + ista

Le relevé de votre consommation va être effectué à distance par ista sans vous déranger.

Vous n'avez aucune action à effectuer.



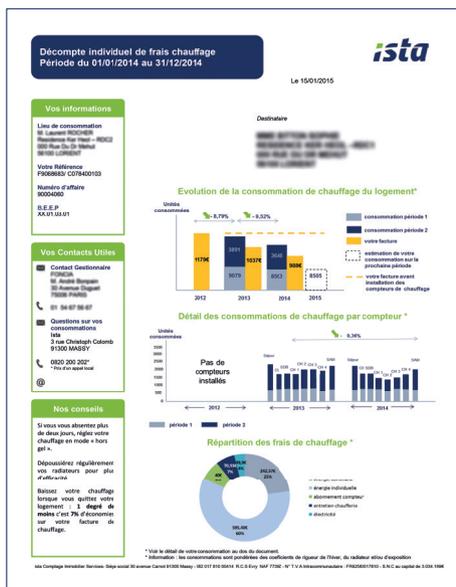
- La consommation de votre logement est la somme des valeurs de consommation de tous vos radiateurs.

La facture de chauffage de votre immeuble est répartie par le syndic de copropriété pour 30% en **frais communs** (ce sont les charges de chauffage des parties communes) et pour 70% en **frais individuels** (votre consommation réelle).

Le décompte individuel, une vision complète de vos consommations

ista édite un décompte individuel qui détaille les calculs de votre quittance de chauffage.

Ce document vous informe de l'évolution de vos consommations réelles incluant le détail de chaque pièce et vous permet de mieux gérer vos dépenses.



Vos répartiteurs de frais de chauffage sont relevés à distance. Qu'en est-il de l'émission des ondes radio ?

Les compteurs radio-fréquences d'ista respectent non seulement les normes en vigueur mais en plus, les ondes émises sont très en deçà des normes légales françaises et européennes (émission comparable à celle d'un bip de garage).



Découvrez notre solution ista Smart Services

Avec un ensemble de services, dont l'individualisation des consommations d'eau et de chauffage comme 1^{er} levier d'économie, ista Smart Services vous accompagne jusqu'à la maîtrise complète des charges de votre logement.

- ▶ **Payez uniquement ce que vous consommez :**
Facturation selon les consommations réelles, plus de forfait, 100% de taux de relève.
- ▶ **Faites en moyenne 20% d'économie :**
Pilotage de vos consommations avec le portail web, accompagnement aux économies d'énergie, alertes en cas de fuites et de surconsommation.
- ▶ **Gagnez en confort :**
Relevé des appareils à distance, alerte en cas d'anomalie et intervention systématique de nos techniciens.
- ▶ **Gérez facilement vos biens en location :**
Index à la demande en cas de changement d'occupant, alerte en cas de démontage d'appareil.

Notre prestation :

- ▶ Compteur d'eau
 - ▶ Répartiteur de frais de chauffage
 - ▶ Compteur d'énergie thermique
 - ▶ Détecteur de fumée
 - ▶ Sonde de température
- Location, entretien, relevé
Répartition des frais
Analyse des données et alertes
Accompagnement et conseils

Comment réaliser des économies sur vos frais de chauffage ?

L'énergie coûte cher. Une gestion cohérente de la chaleur permet d'économiser de l'énergie et de l'argent.

Voici quelques conseils :

- 1 Aérez votre logement chaque jour en ouvrant en grand les fenêtres 5 minutes maximum pour ne pas refroidir les murs (chauffage éteint).
- 2 Le soir, fermez les volets et tirez les rideaux pour conserver la chaleur.
- 3 Quand vous quittez le logement, pensez à réduire la température du radiateur de la pièce principale.
- 4 Modulez la température en fonction de chaque pièce.

| | |
|----------------------------------|----------------------------|
| Chambres : | adulte* 17°C / enfant 19°C |
| Séjour* : | 19°C |
| Cuisine : | 18°C |
| Salle de bain : | 21°C |
| Pièce inoccupée plus de 24h : | 16°C minimum |
| Pièce inoccupée au delà de 48h : | 8°C minimum |

**Températures recommandées par l'ADEME*

Afin de garantir un parfait fonctionnement de vos radiateurs, évitez :

- de placer un meuble devant
- d'installer un cache

À savoir : 1°C de moins, c'est 7 % d'économie sur votre facture

Pour en savoir plus sur l'actualité des économies d'énergie, consultez www.istablog.fr.

Bien qu'ista s'efforce de publier des informations les plus à jour et les plus exactes possibles, ista ne revendique pas, ni ne s'engage, ni ne garantit l'exactitude, l'exhaustivité ou l'adéquation de ce support.

ista cis S.N.C au capital de 3.034.169 Euros
30 avenue Carnot ■ 91300 Massy
www.ista.fr ■ www.istablog.fr